

Zeitschrift: Der Schweizer Sammler und Familienforscher = Le collectionneur et généalogiste suisse

Herausgeber: Schweizer Bibliophilen-Gesellschaft; Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung; Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 9 (1935)

Heft: 42: Vereinigung schweizerischer Bibliothekare = Association des bibliothécaires suisses : Nachrichten = Nouvelles

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vereinigung schweizerischer Bibliothekare

Association des bibliothécaires suisses

Nachrichten — *Nouvelles*

Neue Folge No. 42

5. Juli 1935

REDAKTION: Dr. M. GODET, Schweiz. Landesbibliothek, BERN

Formation professionnelle

La formation professionnelle des bibliothécaires est à l'ordre du jour. Aussi l'opinion qu'avait un de nos collègues d'autrefois sur les qualités requises dans notre profession offre-t-elle un intérêt d'actualité. La note que voici, écrite au XVIII^e siècle, a été retrouvée récemment dans les archives de la Bibliothèque de Genève.

« D'un Bibliothécaire. Il en est des Bibliothèques à l'égard des sciences comme des arsenaux pour la guerre. Quand un païs seroit bien fourni de gens de lettres, si dans un besoin ils ne pouvoient pas recourir aux bibliothèques, ce seroient autant de soldats desarmés.

Tous ceux qui sont chargés du soin de quelque Biblioth[èque] ne méritent pas également le titre de Bibliothécaire.

1. Il faut que celui qui aspire à être Bibliothécaire soit jeune afin de pouvoir se former.
2. Qu'il ait une figure un peu revenante, ou au moins qui n'ait rien de choquant.
3. qu'il ait voyagé, qu'il ait vu les Biblioth[èques] les plus rares & s'il n'a pas voyagé, qu'il ait au moins de la politesse, & des manières honnetes & complaisantes avec les Cytoiens & les étrangers, de la patience pour ne pas s'ennuyer à montrer & à redire si souvent les memes choses.
4. qu'il ait du loisir, point attaché à des fonctions pastorales, qu'il ait un caractère lisible pour entretenir la correspondance, rapporter sur le catalogue les livres qu'on acquiert.